

INSOLVABLES—*Suite.*

pouvoirs qui y sont conférés à la cour seront exercés seulement après tel avis aux créanciers, etc., suivant que l'ordonnera la cour; adopté; motion principale tel qu'amendée adoptée; Bill renvoyé de nouveau au comité et amendé en conséquence; examiné; adopté; passé, 466. Le Sénat concourt avec plusieurs amendements; examiné; adopté, 514. S. R., 519.—(45 V., ch. 23.)

4. Pétition demandant que le bill précédent ne devienne pas loi, 188.

INSPECTIONS:—

1. Bill pour amender " l'Acte d'inspection générale, 1874 " (M. Vallée); ordonné; présenté, 134.
2. Motion pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer une résolution concernant l'inspection des bateaux à vapeur; objection étant faite pour le motif qu'elle ne renferme pas une proposition déterminée, tel que requis par l'article 41 du règlement; objection repoussée (Voir *questions* 10). Chambre en comité; résolution rapportée, 213. Adoptée; bill, 214. Voir ci-dessous, 3.
3. Bill à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'inspection des bateaux à vapeur, et l'examen et la commission des mécaniciens qui y sont employés (M. McLellan); ordonné; présenté, 214. Lu la seconde fois; en comité général; examiné; adopté, 351. Ordre pour la troisième lecture rescindé et bill renvoyé de nouveau au comité; amendé; examiné, 374. Motion pour la troisième lecture; amendements proposés de renvoyer de nouveau le bill au comité. 1. Par M. Girouard (Jacques-Cartier): " Le patron ou officier alors en charge qui permettra en aucun temps de transporter à bord du dit vapeur un nombre de voyageurs plus considérable qu'il n'est permis par son certificat;" adopté; motion principale telle qu'amendée adoptée; bill renvoyé de nouveau au comité et amendé en conséquence; examiné; adopté, 375. 2. Par M. Girouard (Jacques-Cartier), " Le patron ou officier alors en charge de tout bateau à vapeur transportant des voyageurs, qui permettra que son bateau lutte de vitesse avec tout autre steamer de manière à mettre en péril la vie d'aucun des voyageurs ou la sûreté de son bateau, sera coupable de délit, et en étant trouvé coupable, sera puni tel que prescrit dans et par la clause qui précède;" rejeté, 375. 3. Par M. McCallum, de modifier le bill en retranchant le paragraphe 6 de la clause 19; adopté; motion principale telle qu'amendée adoptée, 375. Bill renvoyé de nouveau au comité et amendé en conséquence; examiné; adopté. 4. Par M. McCuaig, à l'effet d'amender la clause 7; rejeté; bill lu la troisième fois et passé, 376. Par le Sénat avec amendements; adopté, 497. S. R., 519. (45 Vic., c. 35.)
4. La chambre en comité général pour abroger certaines dispositions de l'Acte d'Inspection générale, et de faire d'autres règlements au sujet du hareng encaqué et inspecté à Terre-neuve, 359. Résolution rapportée; adoptée; Bill, 360. Voir ci-dessous, 5.
5. Bill abrogeant certaines dispositions de " l'Acte d'inspection générale, 1874." (Sir Leonard Tilley); ordonné; présenté, 360. Lu la seconde fois; en comité général; amendé; examiné, 435. Motion pour la troisième lecture;